

Le 4 novembre 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-371

Action culturelle

Saison culturelle 2022/2023
Contrat de Cession

Compagnie « Blabla Production »
Spectacle « Les petits tous »

CHOUET FESTIVAL
Les 8 et 9 février 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « Les petits tous » de la compagnie « Blabla Production » répond à la programmation de la saison culturelle 2022/2023 ;

Considérant le contrat de cession du spectacle de cette compagnie pour un montant de 3 656,10 € TTC ;

Certifié exécutoire	1 4 NOV. 2022
Reçu en préfecture	0 9 NOV. 2022
Publié	1 4 NOV. 2022

DECIDE

- D'approuver le contrat de cession avec la compagnie « Blabla Production », portant sur la réalisation du spectacle intitulé « Les petits tous », pour un montant de 3 656,10 € TTC, comprenant la cession, les repas et le transport ;
- De préciser que ce spectacle sera présenté dans le cadre du Chouet Festival les 8 et 9 février 2023 à MABLY.

Par délégation du Conseil communautaire



Le Président,
Yves Nicolin
Maire de Roanne